

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—FEVRIER 1916

No II

NICOLAS LE VIEUX DE HAUTEVILLE

Nicolas Le Vieux, sieur de Hauteville, arriva ici avec le gouverneur de Lauzon le 13 octobre 1651.

Dès son arrivée dans le pays, M. de Lauzon se mit en frais de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier. Jusque là la justice avait été rendue à peu près arbitrairement par le gouverneur.

M. de Lauzon plaça à la tête de la justice ordinaire un grand sénéchal. La justice devait être administrée, au nom du sénéchal, par un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant particulier civil et criminel et un procureur fiscal.

M. de Lauzon installa lui-même les nouveaux officiers de justice. Il nomma son propre fils, Jean de Lauzon, un jeune homme de 22 ans, grand sénéchal. Nicolas Le Vieux de Hauteville fut fait lieutenant-général, et M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière reçut la charge de procureur fiscal.

Nicolas Le Vieux de Hauteville retourna en France en 1656. La Mère Marie de l'Incarnation nous dit, dans une de ses lettres, que le gouverneur de Lauzon repartit pour la France en juin 1656. Il est bien probable que M. de Hauteville, qui était son protégé, fit le voyage avec lui.

Pendant son séjour à Québec, le 10 septembre 1654, Nicolas Le Vieux de Hauteville avait épousé Marie Renardin de la Blanchetière, (1) qui lui donna une fille, Marie-Paule, née à Québec le 8 septembre 1655. Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. I, p. 393) dit

(1) Leur contrat de mariage fut reçu par le notaire Audouard Saint-Germain le 9 septembre 1654.

qu'une autre de ses filles, Elisabeth, fut religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec sous le nom de Mère Saint-Joseph et décéda dans cette communauté le 31 août 1713. Nous croyons que Mgr Tanguay a fait erreur ici. D'après la liste des religieuses conservée à l'Hôtel-Dieu, la Mère Saint-Joseph était une Halot-Donville.

Deux ans après son retour en France, M. de Hauteville vendait les propriétés qu'il possédait à Québec. L'acte de vente dressée à Paris le 18 avril 1658 vaut la peine d'être publiée ici car il nous donne des renseignements intéressants sur M. de Hauteville :

“Pardevant les Notaires Gardesnottes du Roy nostre Sire en son Chastelot de Paris soussignés, fut présent en sa personne Nicolas le Vieux escuyer seigneur de la Mothe Desorcy (?) et de Hauteville demeurant rue neuve et paroisse Saint Medericq, lequel a recogneu et confessé, reconnaît et confesse avoir volontairement vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé par ces presentes et promet garantir de tous troubles et empeschemans generalement quelconques du tout, maintenant et toujours, au sieur Florentin Lambert, Marchand Libraire Bourgeois de Paris y demeurant rue Saint-Jacques en la maison où est pour enseigne l'image Saint-Paul, paroisse St-Severin, à ce présent et acceptant pour luy ses hoirs et ayant cause la terre et seigneurie du dict Haulteville auparavant appelée vulgairement la Cabanne aux Tampiers, consistant en maison mannable, grange et austres bastiments, terres labourables prés et bois, ses appartenances et dependances, ainsi qu'elle se poursuit et comporte et extende de toutes parts et de fond en comble tenant la totalité d'une part au fleuve de Saint-Laurent, d'autre part à la rivière Saint-Charles, aboutissant d'un bout damont à Paul Chaillifour charpentier et d'autre bout daval au nommé Jean DuMaine et à une maison appartenante aux Reverends Peres Religieux de la compagnie de Jesus en laquelle est demeurant le frère Ceuron scituée au Terroir de Kebek pays de la nouvelle france dicte Canada ; Item et une place de maison seize au dit pays sur le quay du dit Kebecq avec la charpenterie eslevée sur la dite place tenant d'une part àMarsollet d'autre part à la Boulangerie de Messieurs de la Compagnie de la nouvelle france, aboutissant d'un bout sur le Quay, et d'autre bout pardevant au Magasin publique (sic) du dit lieu. Item et toutes et chacune les terres, Maisons et autre héritages qui peuvent et se trouveront appartenir au dict sieur vendeur au dict pays de la nouvelle france et le tout par luy acquis, ainsi qu'il a dict et affirmé, du sieur de la

Mêlée par contract passé pardevant Saint-Germain Notaire au dict pays en l'année mil six cent cinquante quatre au mois de septembre la grosse duquel contract est au dict Kébecqk dans l'un des coffres du dict sieur vendeur qui est en la possession du Révérend Père Richard Religieux de la dite compagnie de Jésus duquel le dit sieur vendeur consent que le dit sieur acquéreur les retire ou fasse retirer comme aussi qu'il retire du greffe du dit lieu un extrait de la concession à lui accordée par Monsieur Lauzon cy devant Gouverneur pour le Roy au dict pays, mesme tous autres papiers et tiltres qu'il peut avoir au dict pays concernant la propriété des dites choses cy-dessus vendues mouvantes et relevantes des Révérends Pères de la dicte Compagnie de Jésus et chargés les dits lieux envers eux du droit de Rachapt à chacune mutation suivant la coustume du Vexin. Pour toutes et sans autres debtes ny hypoteques quelconques, sinon de ce qu'il peut devoir aux dits Révérends Pères de la dicte compagnie établis au dit pays pour partie du prix de la ditte acquisition aussy, ainsy que le dict sieur vendeur a dict et affirmé, pour des dittes terres, seigneurie, circonstances et dépendances, et autres choses cy-dessus vendues jouir faire et disposer par le dit sieur acquéreur ses dits hoirs et ayant cause comme de choses lui appartenantes au moien des présentes vray et loyal acquest, les vente, cession et transport ainsy faicts à la charge des dits droits seigneuriaux seulement et outre moyennant le prix et somme de deux mil livres que le dit sieur vendeur reconnait et confesse avoir eu et reçu du dit sieur acquéreur qui luy a baillé, payé, compté, nommé et réellement deslvré comptant présens les dits notaires soussignés en louis d'argent et monaye le tout donnant quittance, etc, transportant, etc, dessaisissant, etc, voulant procureur le porteur et donnant pouvoir etc. et pour l'exécution des présentes et despendances le dict sieur vendeur a esleu et eslit son domicile irrévocable en cette ville de Paris en la maison où il est demeurant devant déclarée, auquel lieu nonobstant etc, promettant etc, obligeant etc, renonçant etc, fait et passé en l'estude de Gaultier, l'un des dits notaires soussignés l'an mil six cent cinquante huit le dix huitiesme jour d'avril avant midy et ont signé la minute des présentes demeurée vers le dict Gaultier notaire.

Rollu

GAULTIER''

P. G. R.

LE MAL DE LA BAIE SAINT-PAUL

Voici une étude incomplète : c'est tout ce que j'en sais ; on pourra s'en servir pour débrouiller la question, si plus riche que moi veut s'en donner la peine.

Ce mal répandit la terreur en son temps ; le souvenir s'en est peu conservé localement ; les écrivains en ont fait mention rarement ; enfin il devrait avoir sa place dans notre histoire.

Son implantation en Canada paraît se rattacher à un simple matelot écossais qui séjourna à la baie durant un hiver, aux approches de l'année 1773, sinon cette année même—d'où le nom de *mal écossais* qui le désigna tout d'abord dans le voisinage. Il y a d'autres versions sur l'origine de cette maladie, mais elles semblent plus fantaisistes que celle-ci, vu qu'on ne peut les appuyer sur rien de connu, tandis que, à l'époque de 1770, il existait en Ecosse une épidémie d'un caractère identique appelé *Sibbans* ou *Sivvans*.

En 1775, nous avons les troupes du Congrès américain sur les bras et aussi le mal de la Baie Saint-Paul qui faisait des ravages de plus en plus grands. Le gouverneur Carleton chargea le chirurgien du 7^e régiment d'en étudier la nature et de donner aux malades les soins convenables, mais l'invasion américaine appelant les troupes du côté de Montréal, on remplaça le chirurgien par le docteur Badelart, qui avait au moins vingt ans de pratique et de bons états de services. Il parcourut les paroisses, les lieux infectés à la côte du nord, distribua des remèdes à profusion, mais ne parvint pas à enrayer la marche du fléau.

Les choses se passèrent de la sorte pendant sept ans. Alors la contagion envahit la côte sud. Elle se manifesta à Saint-Gervais, Saint-Charles de Bellechasse, la Beauce, Yamaska, Saint-Ours, Boucherville, Laprairie, les Cèdres au-dessus de Montréal, Vaudreuil, le Saut-au-Récollet, l'île Jésus, Mascouche, Berthier en haut, Saint-Cuthbert.

Parmi les endroits exemptés on cite Berthier-en-bas, l'île Verte, Saint-François et Sainte-Famille de l'île d'Orléans, Saint-Joachim, Beauport, Charlesbourg, Sainte-Foy, les deux Lorettes, les villages hurons, Saint-Augustin, Batiscan, Champlain. Partout ailleurs le mal sévit avec violence et durant de longues années.

Assurément, personne, aujourd'hui, dans les régions de Montréal, de Sorel, Trois-Rivières ou même de la ville de Québec ne s'imaginerait que ces mots, d'ailleurs très peu connus "le mal de la Baie Saint-Paul", pourraient avoir quelque rapport avec leurs localités respectives, tant il est vrai que la tradition est chose impossible à la cervelle humaine. Sans l'écriture imprimée point de souvenirs.

La faculté, comme on dit, ou la médecine, y perdit de suite son latin. Elle se lança dans l'emploi du mercure à l'intérieur et à l'extérieur, sans gagner du terrain sur le mal qui, au contraire, augmentait toujours. Un docteur de Montréal fit (1786) une brochure pour démontrer que la maladie n'avait aucune origine suspecte. D'autres soutenaient une thèse inverse. Pendant la dispute ou controverse, le mal faisait sa ronde. Après tout, en ce temps-là, les médecins du monde européen n'en savaient pas plus long que les nôtres pour peu qu'on les sortît de la routine et du train-train banal. Souvent un pauvre diable de patient se débarrassait du mal de la Baie, mais il restait sous l'influence du mercure, perdait ses dents, ou la mémoire ou la vue, ne représentant plus qu'une ruine "parfaitement guérie".

Sous le gouverneur Haldimand, en 1783, le Conseil Législatif crut prendre des mesures plus sérieuses que par le passé—aussi bien le fléau se répandait plus que jamais. Le clergé fut prié de faire connaître l'étendue des ravages par paroisse, ce qui permit au gouverneur de dire l'année suivante, que le chiffre des mortalités n'était pas aussi fort qu'on le supposait. Ceci va de soi—la terreur exagérait tout, comme de coutume, mais le mal ne s'arrêtait pas.

Au moyen de la statistique on s'imaginait de pouvoir le circonscire peut-être, mais Polichinelle lui-même aurait eu assez d'esprit pour renoncer à ce genre de remède ou palliatif. Il est vrai que le gouverneur faisait distribuer gratuitement les potions de mercure, etc., destinées aux malades. . . encore de la statistique. . . il n'en coûtait rien pour mourir.

La plus fréquente indication de l'approche du mal avait la forme de petits ulcères aux lèvres, langue, intérieur de la bouche, à la façon du scorbut. Il se formait des pustules toutes petites remplies d'une matière blanchâtre et purulente très chargées de poison, signe des sangs tournés. Quiconque buvait dans un verre, une tasse, ou se servait d'une cuillère, d'une pipe à l'usage d'un tel malade contractait la

contagion. Les linges de même. Les glandes du gosier, de la gorge, des aisselles, de l'aîne s'enflammaient, déchargeaient du pus. Souvent elles se changeaient en tumeurs dures et insensibles qui se déplaçaient en les touchant. On en était alors au second degré. Des douleurs se faisaient sentir à la tête, aux épaules, bras, mains, cuisses, jambes et pieds. Le malade est porté à croire que ses os se fondent. L'exercice aggrave la situation, l'humidité aussi, la chaleur du lit pareillement. Si la transpiration survient, il y a soulagement. Vers le matin on éprouve du mieux.

Au troisième degré il se forme sur la peau des croûtes galeuses qui disparaissent et reviennent. Les cartilages du nez pourrissent, comme aussi les gencives, les dents, le palais. Des bosses se produisent aux jambes, aux bras, au crâne. Sur tout le corps reviennent des ulcères qui étaient déjà disparues. Douleur de côté, difficulté de respiration, manque d'appétit, toux, chute des cheveux, affaiblissement de la vue, de l'ouïe, perte de l'odorat—la mort.

Parfois ces degrés sont intervertis. La marche du mal subit des variantes selon les tempéraments et certaines circonstances ; on voit chez quelques individus s'opérer une guérison apparente par la force de leur nature, mais le germe est là et ce poison se manifeste de nouveau, cette fois au second degré.

Le général Hamilton, remplaçant Haldimand, s'empessa de porter secours aux affligés dont le nombre ne diminuait nulle part. Il nomma le docteur James Bowman pour visiter les lieux affectés et faire rapport. Ceci occupa les années 1785 et 1786. Mgr Briand, évêque de Québec, écrivit au clergé de mettre tout en œuvre pour enrayer le fléau. En somme, on ne savait de quelle manière procéder, car l'instruction à cet égard faisait défaut tout autant qu'aux époques néfastes de grandes épidémies qui avaient autrefois dévasté l'Europe et l'Asie. Les hommes de l'art se querellaient à bouche que veux-tu ?

Le docteur Bowman examina 5,801 malades en 1785 et 4,606 en 1786. Il note que certaines paroisses n'étaient qu'un vaste hôpital où régnait la désolation. Voici quelques chiffres :

	1785	1786
Baie Saint-Paul	328 cas	317 cas
Saint-Thomas	118	183
Saint-Charles et Saint-Gervais	231	219

Yamaska	228	238
Saint-Charles (Richelieu)	156	194
Saint-Ours	163	161
Vaudreuil	106	120
Saint-Cuthbert	135	149
Mascouche	190	180
Berthier-en-haut	248	248

Cette page de notre histoire devrait comprendre les rapports qui sont aux Archives d'Ottawa. C'est affaire de médecin, par exemple, sur les symptômes, les phases successives, les complications de la maladie, le traitement à suivre, etc. Le docteur Robert Jones disait, en 1786, que le calomel, une décoction d'écorce de pruche, la sassepareille étaient, à son avis, des remèdes appropriés à cette infection.

Ce qui me reste à savoir, c'est quand et comment se termina la crise générale. Il est constaté, en novembre 1786, qu'elle n'avait pas atteint le Haut-Canada, où il y avait un commencement de population, sur le bord du fleuve, entre Montréal et Kingston. Nous n'avons pas d'histoire écrite de la médecine en ce pays ; on en prépare une à l'université McGill et ce sera, espérons-le, une étude embrassant tout ce qu'il est possible d'exhumer sur le sujet.

BENJAMIN SULTE

DATES CANADIENNES

3 février 1641.—Fondation de Montréal.

5 février 1889.—Léon XIII érige canoniquement l'université d'Ottawa et lui accorde les mêmes droits, faveurs et privilèges qu'aux autres universités catholiques.

10 février 1763.—Traité de Paris. La France cède tous ses droits à Sa Majesté Britannique sur le Canada et ses dépendances.

19 février 1851.—Les Sœurs de la Providence se chargent de l'Institution des Sourdes-Muettes, fondée à la Longue-Pointe, par Mgr Bourget.

20 février 1808.—La Chambre d'Assemblée décide que Ezéchiel Hart, Juif de naissance, élu député de Trois-Rivières, ne peut prendre son siège.

24 février 1695.—Incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les religieuses, au nombre de 29, se retirent à la Congrégation.

26 février 1864.—Mort de sir Louis-H. Lafontaine.

28 février 1827.—Etablissement de la Propagation de la Foi à Québec.

M. Philippe de Hautmesny

Jean-Vincent Philippe, sieur de Hautmesny (1), fils de Pierre-Philippe de Marigny et neveu de l'abbé Gabriel Souart apparaît à Montréal, pour la première fois au mariage de Migeon de Branssat avec Catherine Gauchet de Bellerive (26 nov. 1662), également parents du susdit abbé.

Ce dernier qui devait posséder une fortune considérable si l'on en juge par ses dons nombreux à diverses œuvres et à sa famille (2) gratifie, le 20 décembre 1665, le jeune de Hautmesny d'un fief sis entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière St-Pierre que le concessionnaire vendra un quart de siècle plus tard à cette communauté de Frères instituteurs que M. Souart et le futur abbé de la Faye tentèrent de fonder en 1686 (3).

.

M. de Hautmesny était-il du régiment de Carignan ? C'est possible, puisque M. Faillon nous informe qu'il prit part aux expéditions de M. de Courcelle et de M. de Tracy. Toutefois, sa carrière militaire paraît s'arrêter là.

Par après, des nobles qui vécurent à Montréal au 17ème siècle, il est certainement celui qui mène l'existence la plus effacée.

Il n'occupe aucune charge publique, il ne figure que dans une réunion d'habitants, celle du 2 juillet 1691, touchant l'accomplissement du vœu fait l'année précédente par les Montréalais pour obtenir les secours du ciel contre les Anglais et les Hollandais ; il se consacre ex-

(1) Il signe *Hautmesny*, ordinairement, mais aussi, *Hautmeny* et même *Haumeny*. Les notaires et la plupart des historiens écrivent *Hautmesnil*, avec raison sans doute. Le nom de famille de notre personnage : Philippe se rencontre à Montréal dès 1643. Il était porté par un colon prénommé Jean. (Voir note liste des colons de Montréal, 1642-1667).

(2) Nous avons déjà énuméré les donations à Madame de Saily, *B. des R. H.*, 1915, p. 206. Elisabeth Souart, femme de Charles Lemoyne de Longuenil, bénéficia aussi des libéralités de l'excellent curé de Montréal.

(3) Sur cette communauté, différente de celle des Frères Charron, voir notre article dans *Canadian Antiquarian*, 1915, p. 1.

clusivement à la gérance de ses biens et à élever sa famille.

Par le recensement de 1667, on constate qu'il avait défriché six arpents sur son fief de la rivière St-Pierre et lorsqu'il le vend, le 4 décembre 1687, il devait être en bel état de culture, car il s'y trouvait une maison, une étable, une grange et des animaux, si bien qu'il en obtient 4500 livres, forte somme pour l'époque.

Lorsqu'il eut atteint sa vingt-cinquième année (1671), M. de Hautmesny se rendit en France pour épouser Marie-Catherine Lambert de Beauussy. En même temps, il demanda confirmation des lettres de noblesses accordées à son père (1654) et on lui répondit qu'il serait fait selon son désir s'il repassait en la Nouvelle-France.

Il revint à l'automne probablement puisqu'il fait baptiser à Montréal en février 1672.

Le premier août 1674, M. de Hautmesny achète de Gabriel Berthé, sieur de la Jonbardière, une concession de 20 arpents à même le fief de Bellevue.

Par un acte judiciaire du 17 septembre 1681, on constate qu'il possède aussi, sur le lac des Deux-Montagnes, une part de fief qu'il revendit à M. Dufresnois de Carion.

Le 12 septembre 1686, M. Souart fait don à son neveu d'une maison en "maçonnerie" avec "appartenances et dépendances" rue Saint-Paul, à côté du terrain des Sœurs de la Congrégation, puis le 4 décembre 1688, (Basset) M. de Hautmesny reçoit, en outre, la partie sud de la moitié du fief que l'abbé Souart avait acheté de Lambert Closse.

Ce lopin de terre mesurait huit arpents et était formé comme suit: au bas, par les emplacements du chirurgien Bouchard, de la veuve Closse et des héritiers Jannot-Lachapelle, à l'est par la rue Saint-Charles (partie est de la place Jacques-Cartier), à l'ouest par les terres de l'Hôtel-Dieu, et au nord, par une ligne passant à une perche au-delà de la petite rivière Saint-Martin (rue Craig).

Enfin, une pièce judiciaire nous apprend que l'abbé Souart transmet à son neveu, vers 1684, diverses créances dues par demoiselle d'Apelovisin de Paris.

.

La population de Montréal augmentant quelque peu chaque année M. de Hautmesny qui se trouvait propriétaire à proximité de l'enclos

est de la ville eut l'occasion de subdiviser sa part du fief Closse et de concéder des emplacements rues St-Gabriel, St-Vincent, Notre-Dame et St-Jacques. En 1688 (1), trois colons lui achètent des lots, en 1689 les concessionnaires sont au nombre de 26, l'année suivante, on n'en compte cinq ou six, probablement à cause de la guerre, mais sa transaction la plus considérable est celle qu'il fait avec les Pères Jésuites en leur vendant une grande lisière de terrain au nord de la rue Notre-Dame ; sur laquelle étaient une "maison de maçonnerie, une grange", etc., (2) pour la somme de 8000 livres, plus 200 livres pour les épingles (3) de Madame la "venderesse".

Consignons, en passant, que M. de Hautmesny, par acte devant Basset, en date du 20 juin 1685, se substitue à son oncle pour l'entretien d'une lampe dans l'église paroissiale de Montréal et que dans le *Manuel de piété* à l'usage des Congréganistes de Villemarie (Édition Mame, 1914) on lit que M. de Hautmesny fut le second préfet de la congrégation Notre-Dame.

.

M. Philippe de Hautmesny semble avoir quitté le pays en 1693, car le 13 septembre de cette année, il nomme M. Gilles Papin, négociant à Montréal, pour gérer ses affaires en ce pays, puis l'on perd trace de sa présence parmi nous.

Il ne laissait au Canada que sa fille Marie-Gabrielle qui avait épousé, à Montréal, le 19 février 1691, Charles-Joseph Amyot-Vincelot, seigneur du Cap Saint-Ignace qui vécut à Québec, au Cap Saint-Ignace et à l'Islet, si l'on s'en rapporte à Tanguay (Vol. I, p. 7).

(1) Nous ne connaissons aucun acte de concession par M. de Hautmesny antérieur à 1688, mais il doit en exister, car un plan conservé aux archives judiciaires de Montréal et dessiné entre 1687 et 1692 (d'après ce qui est écrit au dos) démontre que la rue Saint-Vincent s'étendait alors jusqu'à la cloture nord de la ville, que la rue Saint-Jacques commençait à la rue Saint-Vincent et que, sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Vincent et Saint-Gabriel, il y avait les concessionnaires suivants : Alavoine, Desvignets, Graveline et Lacroix.

(2) C'est sur ce terrain que s'élève aujourd'hui le palais de justice.

(3) Sorte de pourboire offert aux femmes pour obtenir leur ratification.

..*

Un souvenir du séjour de M. Philippe de Hautmesny reste encore à Montréal : c'est la rue Saint-Vincent, nommée ainsi en l'honneur d'un des patrons de ce gentilhomme.

..*

Mgr Tanguay, dans le premier volume de son dictionnaire, consacre deux alinéas à notre personnage. Un au nom *Hautmesny* et l'autre au nom de *Flip* parce qu'il a rencontré ce nom dans le recensement de 1861. Cet alinéa est donc à retrancher.

E. Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Je vois dans Tanguay, *Dictionnaire généalogique* I, 109, que Gabrielle Celle dit Duclos, sieur de Saily, fut juge civil et criminel à Montréal. A quelles dates présida-t-il au tribunal ?

X X X

—Quel est le touriste anglais ou américain qui, il y a une cinquantaine d'années, dans un récit de voyage au Canada, a écrit que la plupart des Canadiens-Français de Québec et de Montréal étaient des scieurs de bois et des porteurs d'eau ? Cette remarque fut dans le temps vertement relevée par plusieurs journalistes canadiens-français.

CANADIEN.

—Les voyageurs qui se rendent du Canada aux États-Unis par le chemin de fer Hudson and Delaware ont l'agréable surprise d'entendre proclamer un nom français par les employés des trains, non loin de la frontière canadienne, sur les bords du lac Champlain. C'est Chasy village qui s'élève à l'embouchure d'une rivière qui porte le même nom. Ce nom de Chasy rappelle-t-il un souvenir du temps des Français ?

VOY.

—Où et par qui fut érigé le monument dit de Tempérance, à Lévis. Existe-t-il une gravure de ce monument ?

G.

—Combien y a-t-il eu d'éditions du petit livre de Pierre Boucher, intitulé : *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada* ?

BIBLIO.

DE RIVON DE BUDEMONT

Dans la ville de Lyon, paroisse Saint-Just, naquit, en 1671, Pierre de Rivon qui servit durant seize années aux gardes du roi puis demanda à passer aux troupes de la Nouvelle-France, probablement en 1706, car à cette date il est fait lieutenant au Canada et il lui est accordé un congé, ce qui veut dire le temps de voir à ses affaires avant que de quitter la France. Il a dû arriver à Québec en 1707.

Une lettre du mois de juillet 1711, en réponse à cet officier, porte qu'il n'y a point d'emploi vacant au Canada, sans dire qui avait sollicité cette faveur. Je suppose que de Rivon avait parlé pour un autre que lui-même.

A Montréal, le 13 novembre 1712, il épousa Marie Godé, née à Montréal et veuve, depuis 1706, de Charles de Couagne, marchand à l'aise qui l'avait laissée propriétaire de plusieurs terrains à la ville et à la campagne. (Voir Tanguay III, 269, 352 ; Girouard : *Anciens Forts de Lachine*, 50, 52.)

François Le Noir dit Rolland, qui faisait le commerce des pelleteries, avait érigé sur sa terre de Lachine un véritable fort, capable d'arrêter les Iroquois. C'était en 1669, au moment où ces Sauvages rôdaient autour du lac des Deux-Montagnes et se montraient incommodés, tout en disant qu'ils ne voulaient plus faire la guerre. En 1670, ils devinrent tout à fait pacifiques, mais bien malgré eux, et cette paix dura quatorze ans.

Le Noir s'étant vu dans de mauvaises affaires d'argent, passa le fort et la terre à son créancier Charles de Couagne, 1698, mais à la mort de celui-ci, il revendiqua le tout, ou partie, je ne sais, et un long procès embrouillé s'en suivit contre la veuve, laquelle l'emporta finalement, de sorte que, s'étant mariée, la propriété alla à notre Pierre de Rivon qui, en 1713, la vendit à Pierre Mallette, et ce dernier la revendit, en 1716, à Jean-Baptiste Magdelaine dit Ladouceur.

Au registre de la paroisse du Détroit, en 1715, il y a le lieutenant de Rivon sieur de Budemont et l'année suivante, dans un état de service, il porte : "Bon officier".

De cette date à 1720 il a dû être fait capitaine, car le dictionnaire Tanguay mentionne les soldats suivants appartenant à sa compagnie : 1721 Duvivier, 1725 Carry, 1727 Bonard, 1728 Languedoc et Pachoux,

1729 Malsoi, 1734 Pelletier et Cariot, mais tous sont à Montréal, non pas au Détroit.

En 1721, grand incendie à Montréal où brûlent quatre maisons de "madame de Budemont." (1)

Sept ans plus tard, je trouve le nom du capitaine de Budemont comme étant au service en Canada.

Une liste d'officiers, sous la date de 1732, donne à ce capitaine 62 ans, avec cette note : "N'aura pas la croix à présent."

Le bureau d'enquête tenu à Montréal le 25 avril 1735, au sujet d'un déserteur des troupes compte parmi ses membres le capitaine de Budemont.

Une lettre de Versailles, du mois d'avril 1736, annonce que Budemont aura la croix, mais ce n'était pas aussi avancé que cela puisque, l'année d'après, il est de nouveau proposé pour cette décoration. J'ai vu plusieurs cas semblables. En 1740, on le dit âgé de près de 70 ans, ce qui était exact, et de plus "officier de mérite ; conduite qui ne laisse rien à désirer."

Enfin, le 27 janvier 1741, il est inhumé à Montréal ne laissant pas d'enfant. Sa femme était morte à Montréal en 1728.

BENJAMIN SULTE

La famille Piuze

Une inexactitude s'est glissée dans la notice sur la Famille Piuze, publié dans la livraison de juillet 1915 du *Bulletin des Recherches Historiques*.

Leveright Piuze, maître-chirurgien, né à Varsovie, en Pologne, le 2 février 1754, de Daniel Piuze et de Dorothee Becker, épousa à Ste-Anne de la Pocatière, le 14 novembre 1786, Marie-Anne Aubut, fille de Jérôme Aubut, maître-archebusier, et de Barbe Décoteaux. Geneviève Couturier, au lieu d'être son épouse, est sa bru. Le docteur Piuze mourut à la Rivière-ouelle le 22 avril 1813, à l'âge de 59 ans. Madame Piuze décéda au même lieu le 6 décembre 1853, âgée de 83 ans et 9 mois.

L. D.

(1) *Canadian Antiquarian*, 1915, article : Massicotte, L'Incendie du Vieux Montréal, en 1721, pp. 77-78.

Le Châtiment d'un chansonnier à Montréal au 18e siècle

Les autorités de Montréal, sous le régime français, ne paraissent pas avoir voulu encourager la chanson—du moins, celle que l'on qualifiait alors de diffamatoire—si l'on en juge par la punition humiliante, infligée à Jean Berger, en 1709. Le procédé réussit si bien que le cas que nous allons citer est le seul, à notre connaissance, qui se produit dans notre coin du Canada.

Racontons, d'abord, les événements qui donnent naissance à la précieuse pièce de littérature que nous allons reproduire.

Claude Saint-Olive, apothicaire de Montréal (il est le premier qui prend ce titre), sortait de chez Daniel Greysolon, sieur Dulhut, rue Saint-Paul, près de la rue Saint-Charles (1), vers 10 heures, le dimanche soir, 24 février 1709. Le long de sa route, il voit émerger de la cour du cabaretier Picard, deux hommes qui le suivent et le rejoignent entre les maisons des sieurs de Joncaire et de Vincennes.

Là, sans rien dire, les deux individus chargent, renversent en frappant Saint-Olive, pendant qu'il criait "au meurtre !", "on m'assassine !"

Plusieurs personnes entendirent les cris, quelques-unes, même, regardèrent par la fenêtre, mais aucune n'osa porter secours à la victime.

Finalement, tout en sang, le malheureux Saint-Olive, put se rendre chez lui et s'aliter.

Le lendemain, il porta plainte contre Lambert Thuret, caporal de la compagnie du capitaine Desglys, demeurant chez Pierre Picard, cabaretier, et contre Jean Berger, peintre, âgé de 27 ans, demeurant rue Saint-Philippe.

Berger prouva qu'il n'était pas présent et la justice arrêta le vrai compagnon de Thuret, un soldat nommé Latour.

Toutefois, Berger ne fut pas libéré car, durant sa détention, il avait eu la mauvaise idée de composer une *chanson*, ou, plutôt, un bout de prose dans lequel se trouvait quelques piètres rimes et très peu d'idées. Le tout semblerait, aujourd'hui, aussi inoffensif qu'insignifiant,

(1) Aujourd'hui, place Jacques-Cartier.

mais les autorités d'alors pensèrent autrement et Berger fut traité avec autant de sévérité que s'il eut été un pamphlétaire séditieux de haute envolée.

Et puisqu'on nous a conservé le *corps du délit*, relisons, à plus de 200 ans de distance, et simplement à titre de curiosité, la *prose* du pauvre Berger :

Aprochés tous petits et grands
Gens de Villemarie
On va réciter à présent
Cette chanson jolie
Que l'on a fait sur ce ton là
Afin de vous mieux réjouir

Le beau jour de la St-Mathias
Le pauvre St-Olive
Rencontra devant l'hôpital
Deux inconnus boudrilles
Qui chacun avec un bâton
L'on fait danser bien malgré luy

A chaque coup qu'on luy donnait
Ce monstre de nature
Criait messieurs épargnés moy
Car il fait grand'froidure
Et je vous demande pardon
De moy messieurs faites mercy.

Après qu'il l'ont bien bâtonné
Il l'ont laissé par terre
Et luy à peine s'est-il retiré
Chez luy bien en colère
Criant d'un pitoyable ton
On m'a mis le dos en charpy.

Il envoya quérir soudain
Messieurs de la justice

Donnant l'argent à pleine main
Pour que l'on les punisse
Les messieurs on dit sans façon
Dans la prison ils seront mis.

Le lendemain, du grand matin
On voit agir sans teste
Tous les huissiers la plume en main
Pour faire des requettes
Donnant forces assignations.
A gens qui était dans leur lit.

Aussy tost tous les assignés
S'en vont tous à l'audience,
C'était pour être interroger
Sur leur bonne conscience
Nous étions tous dans nos maisons
Comme l'on battait ce chetty.

Ceux qui auront plus profité
De ce plaisant affaire
Messieurs les juges et les greffiers
Les huissiers et notaires
Ils iront boire chés Lafont
Chacun en se moquant de luy.

Et toi, mon pauvre Dauphiné (1)
Que je plains ta misère
De t'aitre laisser battonner
Sans pouvoir les connaître
Il t'en coutra de tes testons
Sans le mal que tu peux souffrir.

Pour moy je déclare et conclus
Que sy l'on me demande

(1) Saint-Olive venait du Dauphiné—Tanguay, VII, 227.

Que si non contant d'être battue
Il y payera l'amende
Par ses fausses accusations
Le tout pour lui apprendre à mentir.

Par nom paraphé *ne varietur* et joincts au procez fait à Villemarie
ce neuve de mars 1709.

DESCHAMBAULT-ADHÉMAR.

Les accusés Thuret et Latour avaient, apparemment, plusieurs amis dans la ville, car on parvint à les faire évader, les uns en sciant la porte de la prison, les autres en fournissant des costumes féminins. Et quand vint le jour du jugement, Thuret et Latour étaient loin.

Toutefois, la justice suivit son cours. Thuret et Latour furent condamnés à payer 200 livres et à être pendus et étranglés ! mais comme les misérables s'étaient sauvés, il fut convenu, que la sentence serait exécutée *en effigie, sur un tableau !*

.

Quant au chansonnier Berger on le condamne à être appliqué au "carcan de la place publique... le jour du marché et y demeurer attaché par le col, l'espace d'une heure, avec un écriteau devant et derrière où il sera écrit : *Authéur de Chanssons* ; luy faisans deffences de rescidives sous peyne de punition corporelle comme aussy déclarons le dit Berger suffisamment atteint et convaincu des autres cas mentionnés au procès, pour réparation... l'avons banny à perpétuité de cette ville et du district et lui avons enjoint de garder son ban, à peine de la hart (corde) et le condamnons aussy à 20 livres de dommages envers Saint-Olive et à 10 livres envers le roi."

Reçoivent aussi leurs sentences, les dames et les messieurs qui ont aidé les prisonniers à prendre la poudre d'escampette.

.

Jean Berger qui avait épousé une jeune anglaise appelée Stover, à Québec, en 1706, demeurait à Montréal depuis 1707. Il semble disparaître du pays après le procès. Peut-être alla-t-il vivre dans la Nouvelle-Angleterre ?

.

L'apothicaire et chirurgien Claude St-Olive continua de vivre à Montréal où il ne s'éteignit qu'en juillet 1740, âgé de 64 ans.

Et la morale de *cette histoire* c'est qu'en la Nouvelle-France à l'encontre de l'ancienne, tout ne finissait pas par une chanson.

E. Z. MASSICOTTE

M. Pierre du Bois, baron d'Avaugour

Gouverneur du Canada, 1060-1663

Notre Histoire nous apprend peu de choses sur plusieurs des plus importants fonctionnaires du Canada-Français ; leur correspondance officielle et personnelle, volumineuse ou non, s'est perdue ; leurs familles, depuis longtemps, sont disparues, et ce n'est que très difficilement que l'on réussit à obtenir quelques renseignements qui intéressent, concernant ces personnages. M. Pierre du Bois, baron d'Avaugour, est dans ce cas, et c'est de lui, aujourd'hui, que nous avons à parler.

Sait-on que de tous les gouverneurs du Canada, il est le seul dont la famille pouvait se vanter d'être issue d'une des plus illustres maisons de la France du temps ? Passez en revue Champlain, d'Aillebout, Lauzon, Montmagny, d'Argenson, de Mézy, Frontenac, et le reste, jusqu'au bout de la ligne, et voyez si leur arbre généalogique est aussi célèbre et puissant que celui qui porte le rameau d'Avaugour. Il est vrai que Champlain et Frontenac, pour ne mentionner que ces deux-là, d'un autre côté, brillent beaucoup plus dans nos annales.

Les seigneurs d'Avaugour sont sortis de la maison de Bretagne, par Henri, comte de Tréguier, seigneur d'Avaugour, troisième fils d'Étienne, comte de Lamballe, et frère puîné d'Alain le Noir, comte de Richmond. C'était donc une branche cadette des anciens comtes de Bretagne, issue de Conan I et de Judicael.

Henri reçut de son père en apanage les comtés de Tréguier, de Guingamp et d'Avaugour. Il épousa le 19 septembre 1151, Mathilde de Vendôme, fille de Jean, comte de Vendôme, dont il eut Alain I, comte de Penthièvre et d'Avaugour. Ce dernier fut un de ceux qui s'opposèrent en 1189 à Richard, roi d'Angleterre, lorsque ce monarque voulut usurper la garde et la tutelle du jeune prince Arthur, son neveu.

Henri d'Avaugour, fils d'Alain I, épousa Marguerite de Mayenne, fille de Juhal, baron de Mayenne et de Gervaise, vicomtesse de Dinan. La branche aînée découlant de cette union, finit à Jeanne d'Avaugour, comtesse de Goëlle, baronne de Mayenne, mariée en 1318, à Gui de Bretagne, comte de Penthièvre, frère puîné du duc Jean III.

La branche des seigneurs du Parc, puînée d'Avaugour, a commencé

avec Guillaume, frère d'Henri IV, baron d'Avaugour, et troisième fils d'Henri III, baron d'Avaugour. Cette branche a fini en la personne de Claude d'Avaugour, dame de la Roche-Mabile qui épousa Jacques de Clérembault, vicomte de Montreван, en 1540. C'est des seigneurs du Parc que sortit Henri d'Avaugour, archevêque de Bourges, de 1421 à 1436. Le rameau des seigneurs de Courtalain se détachait aussi du Parc.

Les seigneurs de Kergrois et du Bois de la Motte ont formé une autre branche, commencée par Juhael, seigneur de Kergrois, frère cadet d'Alain II, baron d'Avaugour et deuxième fils d'Henri III, baron d'Avangour. Cette branche des seigneurs de Kergrois s'est éteinte au cinquième siècle. Blanche d'Avaugour, leur héritière, épousa Jean, sieur de Beilouan, à la condition que les enfants nés de cette union prendraient le nom et les armes d'Avaugour, mais leur descendance se fonda à son tour en 1660 dans la maison de Machecoul de Vieille-Vigne.

La seigneurie d'Avaugour, confisquée en 1420 par Jean V, duc de Bretagne, sur le comte de Ponthièvre, fut de nouveau érigée en baronnie par le duc François II, en faveur de François, son fils naturel, comte de Vertus et de Gaello, qui épousa Madeleine de Brosse, sœur du comte de Penthhièvre, en 1495. Leur descendance forma une nouvelle maison, qui, sous les noms de Bretagne-Avaugour, comtes de Vertus et de Goello, se perpétua jusqu'au 27 septembre 1746, à la mort de son dernier rejeton : Henri François de Bretagne d'Avaugour.

La seigneurie d'Avaugour était sise en la paroisse de Plésidi, évêché de Tréguier, et le sieur du Bois appartenait à la paroisse de Carquefon, à dix kilomètres de Nantes. La branche Du Bois a fini en la personne d'Antoine-Erard, brigadier de cavalerie en 1717, marié en 1715 à demoiselle Fleury, fille naturelle du Dauphin, et en celle de son frère, capitaine de vaisseau en 1727, morts sous hoire mâles.

Les armes anciennes des Du Bois portaient un arbre chargé de trois pommes. Les armes modernes furent : d'argent, au chef de gueules.

En 1658, le baron d'Avaugour était ambassadeur de France, en Suède. En 1660-1663, il fut gouverneur de la Nouvelle-France. De retour en son pays il prit aussitôt du service en Hongrie et il mourut des suites d'un coup de mousquet reçu au col lors de la prise du fort

Serin en juillet 1664. Il avait écrit de là à l'un de ses amis en France, le sieur du Fresne, pour lui apprendre sa mise hors du combat et le priant en même temps d'envoyer seulement sa lettre à sa belle-sœur par la poste de Nantes.

BIBLIOGRAPHIE :

Rapport sur les archives de France, J.-E. Roy, Ottawa, 1912, pp. 776-7.

Annuaire de la noblesse de France, 1866. 2851, p. 306.

Dictionnaire Lachesnaye-Desbois, vol. II, pp. 107, 881.

Nobiliaire et Armorial de Bretagne, Potier de Courcy, vol I, 22.

Gilles le Bouvier : Armorial de France, etc, p 160.

Les fiefs de la Vicomté de Thouars, pp 23, 28.

Armorial du Canada-Français, Massicotte-Roy.

Colbert par Clément, tome I, 1861.

Histoire Chronologique des pairs de France, le P. Anselme, vol. III, p. 56.

REGIS ROY

Publications canadiennes récentes

F.-B. Millett, *Craft-Guilds of the thirteenth century in Paris*. The Jackson Press, Kingston—1915.

O.-D. Skelton, *Federal Finance*. The Jackson Press, Kingston—1915.

R. P. Joachim-Jos., O. F. M., *Guerre à la boisson, chansons antialcooliques*. Montréal—1915.

Une heure à l'Exposition antialcoolique. Précis publié par les Clercs de Saint-Viateur sous les auspices de la Ligue antialcoolique de Montréal. Montréal—1915.

Recherches sur les charbons du Canada au point de vue de leurs qualités économiques faites à l'Université McGill de Montréal sous le patronage du Gouvernement du Dominion, par J.-B. Porter et R.-J. Durley. En 6 volumes. Vol. II. Ottawa—1915.

Ouvrages publiés par M. Ernest Gagnon (1)

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA. Recueillies et publiées avec annotations. Bureaux du "Foyer Canadien", Typ. Chs. Darveau. Québec-1865.

LETTRES DE VOYAGE (reproduites du "Courrier du Canada" et augmentées de quelques notes). Québec, P.-G. Delisle, imprimeur, 1, rue Port-Dauphin-1876.

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA RECUEILLIES ET PUBLIÉES AVEC ANNOTATIONS, etc. Seconde édition. Québec, Robert Morgan, éditeur-1880.

NOTES SUR LE CHATEAU ST LOUIS (incendié en 1834) et le château HALDIMAND OU LE VIEUX CHATEAU. Québec--1889.

LE COMTE DE PARIS A QUÉBEC. Récit. Avec une INTRODUCTION par le juge Routhier. Québec, typographie Léger-Brousseau--1895.

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA. Recueillies et publiées avec annotations, etc. Troisième édition. Québec, Typ. Charles Darveau-1894.

LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS (QUEBEC) Etude archéologique et historique. Québec, typographie Léger-Brousseau—1895.

LE PALAIS LÉGISLATIF DE QUÉBEC. (Government buldings in Quebec). Québec, C. Darveau, imprimeur & photographeur, 80-84 rue de la Montagne—1897.

FAMILLE-CHARLES-ÉDOUARD GAGNON. Petites notices biographiques et généalogiques. Edition intime. Québec, C. Darveau, imprimeur—1898.

RÉPONSE À LA BROCHURE DE M. L'ABBÉ H. R. CASGRAIN INTITULÉE "NOTES RELATIVES AUX INSCRIPTIONS DU MONUMENT DE CHAMPLAIN". Québec : Dussault & Proulx—1899.

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA RECUEILLIES ET PUBLIÉES AVEC ANNOTATIONS, etc. Quatrième édition conforme à l'édition de 1880) Québec, Imprimerie Darveau, Jos. Beauchamp, Prop., 80, côte de la Montagne—1900.

(1) Décédé à Québec le 15 septembre 1915.

LOUIS JOLLIET, DÉCOUVREUR DU MISSISSIPI ET DU PAYS DES ILLINOIS, PREMIER SEIGNEUR DE L'ILE D'ANTICOSTI. Etude biographique et historiographique. Québec, 164, Grande-Allée—1902.

CHOSSES D'AUTREFOIS, FEUILLES ÉPARSES. Québec. typ. Dussault & Proulx—1905.

LES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE ET L'ART MUSICAL. Petite étude présentée aux membres du quinzième congrès des Américanistes, à Québec, le 12 septembre 1906. Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1907.

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA RECUEILLIES ET PUBLIÉES AVEC ANNOTATIONS, etc. Cinquième édition (conforme à l'édition de 1880). Montréal, librairie Beauchemin, Ltée, 256, rue St-Paul—1908.

LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS. Etude archéologique et historique. Montréal, librairie Beauchemin Limitée—1908.

FEUILLES VOLANTES ET PAGES D'HISTOIRE. Québec, typ. La-flamme & Proulx—1910.

LOUIS JOLLIET, DÉCOUVREUR DU MISSISSIPI ET DU PAYS DES ILLINOIS, PREMIER SEIGNEUR DE L'ILE D'ANTICOSTI. Etude biographique et historiographique. Deuxième édition. Montréal, librairie Beauchemin, limitée, 79, rue St-Jacques—1913.

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA RECUEILLIES ET PUBLIÉES AVEC ANNOTATIONS, etc. Sixième édition (conforme à l'édition de 1880). Montréal, librairie Beauchemin, Ltée, 256, rue Saint-Paul—1913.

FAMILLE CHARLES-ÉDOUARD GAGNON. Petites notices biographiques et généalogiques. Edition intime. Québec, 164, Grande-Allée 1914. (Seconde édition).

MUSIQUE

L'INCARNATION DE LA JONGLEUSE (pour piano et violon). Montréal, John Lovell (sans date).

STADACONE : (danse sauvage pour piano). Montréal—John Lovell—1858.

SOUVENIR DE VENISE (Nocturne pour piano). Montréal, John Lovell—1860.

LE CHANT DES VOLTIGEURS CANADIENS. New-York (1861 ou 1862).

LES SOIRÉES DE QUÉBEC. Chœur à trois voix sur des chants populaires du Canada Français. J. A. Langlais Québec-1887.

CHANTS CANADIENS. Quatuor pour voix égales. Arthur Lavigne, Québec—1^o....

A LA CLAIRE-FONTAINE (transcription de salon). Lavigneur & Hutchison. Québec 1894.

O CANADA, MON PAYS, MES AMOURS ! Romance patriotique sur un air populaire. Transcription et accompagnement. Gravé chez Whaley Royce & Co-1912.

CHANTS CANADIENS. Quatuor pour voix égales. - A. J. Boucher, Montréal. (2e édition).

CHANTS POPULAIRES DU CANADA FRANCAIS. A. J. Boucher, Montréal-1915.

MUSIQUE RELIGIEUSE

AVE MARIA. John Lovell, Montréal - 1859.

DANS CETTE ÉTABLE. Gravé chez Whaley Royce et Co-1895.

CANTIQUES POPULAIRES DU CANADA FRANCAIS HARMONISÉS POUR QUATRE VOIX MIXTES ET ORGUE OU PIANO. Cantiques de Noël Cantiques de missions. Stéréotype Léger Brousseau. Québec - 1897.

CANTIQUES POPULAIRES DU CANADA FRANCAIS. Deuxième édition, corrigée et augmentée. Québec, Léger Brousseau-1897.

CANTIQUES POPULAIRES DE NOEL ET DES MISSIONS, PUBLIÉS EN FEUILLETS SÉPARÉS. Editeur, L. Brousseau.

CANTIQUES POPULAIRES POUR LA FETE DE NOEL HARMONISÉS POUR QUATRE VOIX MIXTES ET ORGUE. Montréal, A. J. Boucher, 28 est, rue Notre-Dame, (nouvelle édition). 1909.

ACCOMPAGNEMENT D'ORGUE DE CHANTS LITURGIQUES EN USAGE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC. 164, Grande-Allée, Québec-1903.

CANTIQUES POPULAIRES DU CANADA FRANCAIS, CANTIQUES DES RETRAITES ET MISSION. Québec - 1906.

MESSE DES ANGES HARMONISÉE. Québec-1908.

PARCE DOMINE. Solo et chœur. Québec, Lavigneur & Hutchison.

PETITE MAITRISE DES COLLÈGES. Chant grégorien, plain-chant musical et musique moderne. Morceaux à trois et à quatre voix. Gravés chez Whaley, Royce & Co, Toronto, 1907-1908.

TANTUM ERGO EN RE.

ACCOMPAGNEMENT D'ORGUE de chants liturgiques en usage dans la province de Québec. 164, Grande-Allée, Québec-1914.

M. Amyot a-t-il été délégué en Angleterre en 1763 ?

Nous lisons dans un ouvrage publié récemment :

“Le 26 septembre 1763, MM. Briand, Perrault et Montgolfier, vicaires-généraux du diocèse de Québec, autorisent le marguillier en charge de la fabrique de l'église cathédrale de Québec de faire un emprunt de six mille livres pour payer les frais de voyages de MM. Charest et Amiot délégués en Angleterre pour obtenir du Roi le libre exercice de la religion catholique au Canada.”

C'est la quatrième ou cinquième fois qu'on imprime que M. Amiot accompagna M. Charest en Angleterre en 1763. M. Amyot fut-il lui aussi délégué en Angleterre en 1763 ?

C'est le 10 septembre 1763 que les marguilliers de Québec prirent l'initiative d'envoyer une délégation en Angleterre pour demander au Roi de consentir à la nomination d'un évêque à Québec.

Nous avons sous les yeux les résolutions adoptées en cette occasion. La cinquième se lit comme suit :

“5°. Il est indispensable d'envoyer un député à Londres pour présenter à Sa Majesté les vœux de toute la colonie. L'assemblée ne croit mieux faire que de proposer M. Charest l'aîné, présent à l'assemblée, qui est prié d'accepter cette députation par le zèle qu'on lui connaît pour sa religion et sa patrie. Il agira de concert avec les deux grands vicaires qui se trouveront à Londres au nom du clergé.”

Comme on le voit ici, M. Charest seul fut nommé délégué à Londres.

Ce qui a fait croire que M. Amyot fit partie de la délégation c'est qu'il fut choisi avec M. Charest pour faire signer par les citoyens de Québec l'adresse qui devait être présentée au Roi.

Tout cela n'enlève rien au mérite de M. Amyot qui, d'après ce qu'on peut voir, se dévoua toute sa vie pour le bien de ses compatriotes.

M. Jean-Baptiste Amyot mourut subitement à Québec le 5 juin 1769. Il était âgé de 51 ans.

Sur la délégation de M. Charest en Angleterre en 1763 on peut consulter J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. deuxième, pp. 360 et seq ; L'abbé Langevin, *Notes historiques sur le chapitre de la cathédrale de Québec*, p. 248 ; et un article de Ignotus dans la *Presse* du 10 juillet 1898.

P. G. R.

Le travail des enfants, à Montréal, au XVIIe siècle

Au cours de nos travaux dans les archives de Montréal et sans avoir fait de fouilles spéciales à ce sujet, nous avons noté certaines pièces qui peuvent attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à la vie sociale de nos ancêtres.

Ces pièces sont des contrats d'engagements d'enfants de quatorze ans et moins, en qualité de domestiques ou d'apprentis et pour des termes assez longs.

Tout en n'ayant pas établi la liste complète de ces contrats, il nous paraît qu'ils ne sont pas fort nombreux et que, dans la plupart des cas; c'est la misère, le veuvage ou le convol qui semblent être les causes de ces engagements *prématurés*.

Ajoutons que les engagés semblent avoir été bien traités par leurs maîtres, car nous ne rencontrons aucune procédure attestant que de serviteurs ont eu à se plaindre.

Le 29 avril 1688, Anne Goupille, femme d'Edme Le Comte, tailleur, lequel est dans le moment à l'hôpital, souffrant d'une blessure reçue dans la guerre avec les Iroquois, engage son fils, Jean, âgé de 6 à 7 ans, pour dix ans, à Jean Dupuy (Adhémar).

Le 3 octobre 1688, engagement par son père, de Pierre Buignon, âgé de 6 ans, pour dix ans, à Nicolas Godé (Adhémar).

Le 18 octobre 1688, engagement, par son père, d'Isabelle Olivier, âgée de 8 ans, pour cinq ans, à Dominique de la Mothe de Lucière (Basset).

Le 29 octobre 1688, engagement, par son père, de Louis Ablin, âgé de 3 ans, pour 14 ans, à Pierre Chantereau, bedeau. L'enfant devra travailler dès qu'il le pourra (Adhémar).

Même date, engagement par son père, de Pierre Ablin, âgé de 2 ans, pour 15 ans, à J. B. Pottier, de LaChine. (Adhémar).

Annexé à ce contrat est une pièce du dit Pottier par laquelle il déclare que le 10 janvier 1692 il a remis l'enfant à Marguerite Plumereau

femme de Jean Cardinal et que la nouvelle *dépositaire* en prendra soin comme il devait.

.

Le premier janvier 1689, engagement, par son beau-père Aimé Le-comte, de Michel Bréban, âgé de 11 ans, pour trois ans, à Louis Ger-vaise (Adhéman).

.

Le 31 mai 1689, engagement, par son beau-père, Bercy dit Beauso-leil, d'Isabelle Drouet, âgée de 6 à 7 ans, pour dix ans, à Julien Beloy.

.

Le 16 mai 1690, engagement, par son père, de Nicolas Madeleine âgé de 4 ans, pour douze ans, aux Sœurs de la Congrégation (Adhé-mar).

.

Le 18 octobre 1690, engagement, par son père, chirurgien, de Charlotte Chaudillon, âgée de 14 ans, pour deux ans, à Abraham Bou-at, aubergiste (Adhémar).

.

Voici un contrat peu banal. Le 9 décembre 1690, bail à loyer d'u-ne "cavalle" sous poil rouge, par M. Langevin Petit Lacroix, à Louis Hurtebise, moyennant que le dit Hurtebise nourrisse Charles, le fils du bailleur, âgé de 3 à 4 ans et le traite humainement jusqu'à la fin du mois de mai. A cette date, le bailleur reprendra son enfant et sa ju-ment ! Adhémar.

.

Le 22 avril 1691, engagement par sa mère de Jean Chamillard dit Lafontaine, âgé de 11 à 12 ans, pour trois ans, à Augustin Lalonde, dit *l'Espagnol*. Ce dernier épouse ensuite la mère de l'enfant (Adhémar).

.

Le 22 juillet 1691, engagement par son beau-père, Joseph Seran dit *l'Espagnol* de René Besnard âgé de ans, à Joseph Aubuchon (Caba-zié).

.

Le 5 novembre 1691, engagement par sa mère, de Nicolas Dasny, âgé de 14 ans, pour sept ans, en qualité d'apprenti, à Vincent Lenoir, menuisier (Adhémar).

.

Le 11 mars 1692, engagement par sa mère, de René Dasny, âgé de 13 ans, pour huit ans, en qualité d'apprenti, à Jacques Robillard, dit le Manceau, cordonnier. (Adhémar).

.

Et pour finir, choisissons un hors d'œuvre !

L'on sait que les parents européens avaient parfois l'idée d'envoyer leurs enfants incorrigibles dans les colonies. Ils s'imaginaient, à tort tort ou à raison, que le changement de milieu aurait une influence salutaire sur leur progéniture.

Il en est venu par-ci par-là de ces fils de famille, mais l'accueil qu'on leur fit ne fut pas toujours enthousiaste.

L'acte suivant nous signale le cas d'un garçon envoyé en ce pays pour être réformé. Nous le trouvons dans le greffe de Basset, à la date du 2 janvier 1686.

Paul Dazé, marchand bourgeois de Montréal, et sa femme Françoise Gobillard veuve d'Augustin Magué, déclarent devant le notaire que l'année précédente (1685) étant à Paris, "ils furent chargés par la veuve Odic, caboretière au faubourg Saint-Antoine, de Michel Odic, son fils, âgé de 16 ans, pour l'emmener en ce pays afin de l'engager à quelque bon habitant dans le but de le réduire par le travail de sa vie libertine et que pour satisfaire et s'acquitter de cette promesse...ils engagent le dit Michel Odic à Pierre Magué, fils de la dite Gobillaud, pour l'espace de trois ans.

Quel fut le succès de cette expérience ? Nous l'ignorons. Il est probable, cependant, que le fiston se hâta de retourner au beau pays de France dès la fin de son engagement, car l'existence dans un cabaret de Paris devait offrir un petit peu plus d'attraits qu'on n'en pouvait trouver dans une maison de cultivateur, à Montréal, en l'an de grâce seize cent quatre vingt six !

E. Z. MASSICOTTE

Le capitaine de Freneuse et le naufrage de LA RENOMMÉE

Dans ses *Voyages* publiés à Francfort sur le Meyn, en 1742, le Père Récollet Louis Crespel dit que *La Renommée*, navire dans lequel il retournait en France dans l'automne de 1736 et qui fit naufrage sur l'île d'Anticosti, était commandée par un capitaine de Freneuse. Ce marin était-il de notre famille d'Amours de Freneuse ? Peut on l'identifier ?

Le 3 novembre 1736, le navire *La Renommée*, appartenant à MM. Pacaud, armateurs de La Rochelle, mettait à la voile du port de Québec pour retourner en France. Ce bâtiment était neuf, bon voilier, commode, chargé de trois cents tonneaux et armé de quatorze pièces de canons. Il y avait cinquante-quatre hommes à bord, tant membres de l'équipage que passagers. Le capitaine de Freneuse, qui le commandait, avait quarante-six ans d'expérience à la mer et était considéré comme très habile.

Le 14 novembre 1736, pendant une tempête qui durait depuis sept jours, *La Renommée* s'échouait, à un quart de lieue de terre, sur la pointe d'une batture de roches plates, éloignée d'environ huit lieues de la pointe méridionale de l'île d'Anticosti.

Une partie des membres de l'équipage et des passagers réussirent à atteindre l'île d'Anticosti.

Le naufrage de *La Renommée*, le séjour des quelques survivants

sur l'île, leur sauvetage quasi miraculeux, sont racontés par le Père Crespel, récollet, aumônier du vaisseau, dans un livre publié à Francfort en 1742 et dont une édition canadienne a été publiée par les soins de feu M. l'abbé Bois, à Québec, en 1883.

Qu'il nous suffise de dire que les quelques survivants du naufrage de *La Renommée* ne revinrent à Québec que le 13 juin 1737. On peut imaginer toutes les souffrances endurées par ces malheureux sur l'île déserte d'Anticosti pendant tout un hiver, sans provisions, sans feu, sans vêtements.

Dans son récit, le Père Crespel nous apprend que le capitaine de Freneuse mourut le 16 février 1737, après avoir reçu l'extrême-onction. Les pauvres naufragés mouraient les uns après les autres, secourus par le bon Père.

Le capitaine de Freneuse, c'est le Père Crespel qui nous l'apprend, était "Canadien et issu de la noble famille des d'Amours."

Il s'agit maintenant de l'identifier.

M. l'abbé Bois dit que le capitaine de Freneuse était fils de Mathieu d'Amours de Chauffours.

Il fait erreur. Un des fils de Mathieu d'Amours de Chauffours a bien porté le nom de Freneuse mais il mourut en Acadie à la fin de 1696. Nous croyons que le capitaine de *La Renommée* était le fils de ce dernier. Né en 1687, probablement eu Acadie, du mariage de Mathieu d'Amours de Freneuse et de Louise Guyon, il avait donc lors de sa mort cinquante ans.

Si notre version est correcte, le capitaine de Freneuse était le fils de cette fameuse madame de Freneuse dont il est si souvent question dans la correspondance officielle d'Acadie de 1702 à 1707.

REPONSES

LES FRÈRES CHARRONS (XXI, VI, p. 178)—En 1692, Jean-François Charron fondait à Montréal l'établissement dit des *Frères Charrons*. Cet établissement ne put se soutenir et fut remplacé par la fondation que Mme veuve d'Youville fit de l'Institut des Sœurs Grises. Mme d'Youville prit vers 1748 l'administration de l'Hôpital-Général fondé par le Frère Charron.

La Mère Juchereau dit que Charron était originaire de Blois, en France. Mais Mgr Tanguay a établi que Jean-François Charron était né à Québec le 9 septembre 1654.

M. N.-E. Dionne, dans son étude sur les Raudot (*Revue Canadienne*, 1895, p. 603), écrit :

“En 1692, le sieur François Charron avait fondé à Montréal une institution d'hospitaliers. Ces bons Frères donnaient un refuge aux malheureux incapables de travailler, instruisaient la jeunesse et s'occupaient aussi de la fabrique d'ouvrages en laine et en fil. Ils ne formaient que des vœux simples et pouvaient se retirer à leur volonté. Un capot noir, serré par un ceinturon de soie, un rabat, les distinguaient du peuple, mais le gouvernement de France leur défendit de porter ce costume et ils adoptèrent un capot gris, à la mode canadienne.

“Après avoir pris conseil du clergé, Charron proposa de fonder une école pour former des maîtres destinés aux paroisses. Chacun d'eux recevrait cent livres lors de son installation.

“Les intendants Raudot accueillirent avec la plus grande faveur le projet de cet homme dévoué. Mais sa mort tua l'œuvre projetée”.

Aucun ouvrage spécial n'a été publié sur Charron et son Institut de Frères, mais on peut consulter avec avantage sur l'établissement des Frères Charrons : Charlevoix, *Journal*, vol. V, p. 205 ; Mère Juchereau, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 352 ; Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, vol. II, pp. 268 et seq ; *Edits et Ordonnances*, vol. I, pp. 278, 389, 465, etc ; et surtout l'ouvrage de Mgr Amédée Gosselin, *L'instruction au Canada sous le régime français*, pp. 90 et seq., et le volume récemment publié *Histoire de l'Hôpital-Général de Montréal*.

LE CONSEIL DE GUERRE TENU A QUEBEC LE 15 SEPTEMBRE 1759. (XX, XI, p. 349) On sait que le 15 septembre 1759 M. de Ramezay, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Québec, tint un conseil de guerre pour délibérer sur les moyens de défense de la place de Québec. M. Garneau écrit (*Histoire du Canada*, vol II, p. 346) : "Un seul des officiers de la garnison, M. de Fiedmont, jeune homme dont le nom mérite d'être conservé, fut d'avis dans le conseil de guerre qu'on se défendit jusqu'à la dernière extrémité".

Les délibérations de ce conseil de guerre ont-elles été conservées ? Où ont-elles été publiées ? Egalement, connaît-on les noms des officiers qui firent partie de ce conseil de guerre ?

C'est M. de Ramezay qui nous a conservé les délibérations du conseil de guerre réuni par ses soins et présidé par lui à Québec le 15 septembre 1759. On trouvera ce document dans plusieurs ouvrages, entre autres à l'appendice de l'ouvrage *De Montcalm en Canada ou Les dernières années de la colonie française (1756-1760)*, par un ancien missionnaire. Cet ancien missionnaire c'est le R. P. Félix Martin, Jésuite français, qui vécut pendant plusieurs années au Canada.

Les membres du conseil de guerre en question étaient :

- M. de Ramezay, lieutenant de roi à Québec.
- M. le chevalier de Bernetz, lieutenant-colonel d'infanterie.
- M. le chevalier Dons, capitaine d'infanterie.
- M. de Lestang de Celles, capitaine d'infanterie.
- M. d'Aureillan, capitaine d'infanterie.
- M. d'Aubrespy, capitaine d'infanterie.
- M. de Saint-Vincent, capitaine d'infanterie.
- M. de Parfourvu, capitaine d'infanterie.
- M. de Bigot, capitaine d'infanterie.
- M. de Marrol, capitaine d'infanterie.
- M. de Fiedmond, capitaine d'artillerie.
- M. de Lusignan fils, capitaine d'artillerie.
- M. d'Ailleboust de Cerry, capitaine de port à Québec.
- M. Pelegrin, capitaine de port.
- M. de Joannes, capitaine aide-major au régiment de Languedoc, major de Québec.

Tous ces officiers donnèrent leur avis par écrit.

Quatorze membres du Conseil de guerre furent d'avis d'obtenir de

l'ennemi, à cause du manque de vivres, la meilleure capitulation possible ; un seul, M. de Fiedmont, conseillait d'aller jusqu'à la dernière extrémité.

Enregistrons ici la fière réponse, de M. de Fiedmont :

“De réduire encore la ration, et de pousser la défense de la place jusqu'à la dernière extrémité”.

P.-G. R.

LE SAGUENAY EN 1850. (Vol. XIX, VIII, p. 251.)—Quel est l'auteur de la brochure *Le Saguenay en 1850 : histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation ?*

La question posée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1913, est restée sans réponse. Or nous sommes aujourd'hui en mesure d'affirmer que l'auteur est incontestablement M. l'abbé Frs Pilote, alors procureur du collège de Ste-Anne de la Pocatière. L'Association de Colonisation des comtés de l'Islet et de Kamouraska, fondée à Ste-Anne en mars 1849, chargea M. Pilote de la rédaction et de la publication de ce mémoire destiné à faire connaître une région qui le méritait à tous égards. Nous avons retrouvé jusqu'à la note de l'éditeur.

A propos de cette brochure, M. Stanislas Drapeau écrivait en 1863 dans ses *Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada*, pages 487, 530 et 531 : “*Le Saguenay en 1851* est l'œuvre d'un prêtre éclairé et d'un dévouement inépuisable, qui a beaucoup contribué à la colonisation de cette région...Le Saguenay contre lequel malheureusement il a existé trop longtemps de si désastreux préjugés, faute d'être suffisamment étudié et connu, a maintenant acquis dans l'estime publique l'importance qu'il doit avoir, et que lui méritent la bonne qualité de son sol, la valeur de ses belles forêts, la douceur tempérée de son climat et la vaste étendue des terrains qu'il renferme pour la colonisation. On doit accorder une large part de notre reconnaissance au patriotique auteur de la brochure sur le “*Saguenay en 1851*” et aux nombreux écrits qui ont paru dans la presse, de l'exacte connaissance que nous possédons maintenant sur les ressources multiples de cette vaste contrée.”

L. D.